

CONSEIL PERMANENT



OEA/Ser.G  
CP/doc.3896/04  
13 mai 2004  
Original: anglais

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
SUR LES ACTIVITÉS DE L'OEA RELATIVES À HAÏTI  
DU 11 MARS AU 13 MAI 2004

Ce document est distribué aux missions permanentes  
et sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. Introduction.....	1
II. Développements significatifs .....	1
III. Participation de l’OEA aux réunions des bailleurs de fonds à Washington, D.C. et à Port-au-Prince.....	4
IV. Séance protocolaire pour le Premier ministre Latortue.....	4
V. Activités et travaux futurs en Haïti .....	5
VI. Besoins en ressources – Importance de la prévisibilité pour le financement.....	6
VII. Dialogue entre l’OEA et l’ONU à la suite des résolutions 1529 et 1542 – Relations entre l’OEA et la CARICOM.....	7
VIII. Conclusion .....	8

## RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'OEI RELATIVES À HAÏTI DU 11 MARS AU 13 MAI 2004

### I. INTRODUCTION

Le présent rapport du Secrétaire général est soumis au Conseil permanent conformément aux résolutions suivantes:

- La situation en Haïti, CP/RES. 806 (1303/02),
- Appui au renforcement de la démocratie en Haïti, CP/RES. 822 (1331/02),
- Appui au rétablissement de l'ordre public et au renforcement de la démocratie en Haïti, CP/RES. 861 (1400/04),
- Situation en Haïti, CP/RES. 862 (1401/04)
- Appui au renforcement de la démocratie en Haïti, AG/RES. 1959 (XXXIII-O/03).

Le présent rapport fait suite aux rapports contenus dans les documents CP/doc.3798/03 et CP/doc.3849/04 corr. 1, qui seront présentés à l'Assemblée générale en tant qu'addenda au présent rapport.

### II. DÉVELOPPEMENTS SIGNIFICATIFS

1. La stabilisation de la situation politique et de la situation en matière de sécurité en Haïti s'est poursuivie, bien qu'à petits pas. Parmi les accomplissements significatifs réalisés jusqu'à présent figurent la formation du gouvernement transitoire, avec l'assermentation du Cabinet le 17 mars et des nominations à des échelons élevés au cours des mois de mars et d'avril; un accord politique relativement au programme du gouvernement signé entre le gouvernement et les principaux partis politiques qui constituaient l'opposition (sans toutefois inclure Fanmi Lavalas (FL) et un certain nombre de petits partis); l'expansion de la Force intérimaire multinationale (FIMH) et de la Police nationale d'Haïti (PNH) dans plusieurs régions du pays; l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU d'envoyer une mission de paix en Haïti; la mise en place d'un Conseil électoral provisoire (CEP) composé de huit membres; l'inscription de quelque 35 000 candidats dans les forces policières; enfin le rôle de leadership joué par le gouvernement transitoire dans sa collaboration avec la communauté internationale afin de s'attaquer aux besoins pressants en matière de ressources et autre soutien, incluant la présentation d'un cadre de coopération intérimaire à une prochaine réunion de bailleurs de fonds. Malgré ces mesures, on constate de l'impatience dans le pays devant ce qui est considéré comme de lents progrès. Le pays est toujours confronté à de sérieux problèmes, dont l'usage répandu d'armes illégales, qui pourraient menacer sa stabilité encore fragile si on ne s'y attaque pas rapidement et convenablement.

2. Bien que la violence basée sur un motif politique ait décliné en général, des incidents qui semblent être des règlements de comptes entre groupes armés n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête en bonne et due forme. De plus, Fanmi Lavalas (FL) continue de dénoncer des actes d'agression physique, d'intimidation et de persécution ainsi que des menaces de mort à l'endroit de ses membres. Cette situation, jointe à d'autres inquiétudes telle l'arrestation d'une dizaine de membres importants du parti, dont celle de l'ancien Ministre de l'intérieur, pour leur présumée participation à des violations des droits de la personne, a incité FL – malgré de longues rencontres de négociations avec le Premier ministre – à refuser de nommer un représentant au CEP.

3. Le 4 mai, soit quatre jours après la date limite donnée à FL par le Premier ministre Latortue pour désigner son représentant, un CEP composé de huit membres a été formé. Le fait que le gouvernement n'ait pas procédé à la sélection d'un neuvième membre suivant les dispositions du projet d'accord initial semble laisser à FL la possibilité de se joindre ultérieurement au CEP. Le Premier ministre a indiqué que son gouvernement restera flexible, mais il a ajouté que "le processus électoral ne sera pas tenu en otage". Par l'entremise de plusieurs de ses chefs, FL a dénoncé la mise sur pied du CEP, qu'il considère comme un acte d'exclusion de la part du gouvernement transitoire et il a appelé ce dernier à répondre à ses revendications, particulièrement celles relatives à la sécurité physique de ses membres et à la reconnaissance du mandat de 13 Sénateurs de FL. D'autre part, la Convergence démocratique et le Groupe des 184 sont parmi les acteurs politiques ayant exprimé leur satisfaction face au CEP.

4. La présence d'anciens groupes rebelles – qui contrôlent toujours plusieurs régions du pays et qui, dans certains cas, travaillent conjointement avec la PNH – demeure une préoccupation, surtout depuis qu'ils se sont adonnés à des actes de violence. Aux Gonaïves, par exemple, un groupe d'anciens rebelles s'est introduit dans le poste de police le 25 avril, il a désarmé les policiers qui étaient en poste et a pris un véhicule du gouvernement qui avait été confisqué par la FIMH. Le véhicule volé a par la suite été repris par une patrouille conjointe de la FIMH et de la PNH, sans incident. Le 25 avril également, à Hinche, un poste de police fraîchement installé a été incendié par des individus que l'on croit proches d'anciens groupes militaires. D'autres développements importants en rapport avec ces groupes comprennent l'annonce faite par des anciens rebelles basés aux Gonaïves, le 28 avril, de la création prochaine de leur parti politique et la reddition volontaire aux autorités pénitentiaires, le 22 avril, d'un ancien chef rebelle qui avait été reconnu coupable par contumace de meurtres pour des motifs politiques alors qu'il était chef du groupe paramilitaire FRAPH en 1993 et 1994.

5. Les organisations haïtiennes et internationales des droits de la personne ont bien accueilli le fait que l'ancien chef du FRAPH, Louis Jodel Chamblain, resterait en détention préventive et serait jugé de nouveau (tel que prévu dans la loi haïtienne). Elles croient qu'il s'agit d'un pas important dans la lutte contre l'impunité et espèrent que son nouveau procès "ne tournera pas en dérision le système judiciaire haïtien en servant à cacher la vérité et à se laver les mains des accusations portées contre lui." Auparavant, des groupes de défense des droits de la personne avaient publiquement critiqué le fait qu'alors que le gouvernement transitoire avait rapidement procédé à l'arrestation de membres de FL soupçonnés d'implication dans des cas de violation des droits de la personne, il avait négligé de faire de même avec les rebelles qui avaient été accusés et/ou reconnus coupables des mêmes crimes.

6. Également en ce qui a trait à la lutte contre l'impunité, les groupes nationaux de défense des droits de la personne ont salué l'annonce faite le 14 avril par le Conseil supérieur de la PNH (CSPN) du congédiement de 150 agents de police de moyen et haut rang pour des raisons telles que non-respect du code de déontologie de la PNH (incluant des violations des droits de la personne), promotion irrégulière et désertion de leur poste.

7. En ce qui concerne les accusations de persécution politique portées par FL, la Coalition Nationale pour les Droits des Haïtiens (NCHR), principale ONG de défense des droits de la personne en Haïti, a souligné la "différence existant entre la persécution politique et la lutte contre l'impunité". La NCHR indique qu'il est important de ne pas considérer l'arrestation de personnes impliquées dans des violations des droits de la personne et/ou des infractions à la loi comme de la persécution politique. "Ceux qui contreviennent à la loi", disent-ils, "doivent être amenés devant les tribunaux sans égard à leur allégeance politique. De même, ceux qui ont été arrêtés, quelle que soit leur allégeance politique, conservent leurs droits fondamentaux". La NCHR a suivi de près les conditions de l'arrestation et de détention de membres importants de FL et a à l'occasion dénoncé des irrégularités tel le manque de chefs d'accusations. Le personnel de la Mission spéciale a également organisé des visites aux principaux centres de détention de Port-au-Prince et de Cap Haïtien, entre autres pour vérifier les conditions de détention, la façon dont les détenus sont traités et la légalité des arrestations.

8. Sur les près de 3000 détenus ayant été libérés durant les événements de février 2004, des responsables de la PNH rapportent qu'environ 100 ont été arrêtés de nouveau et détenus. Les représentants de la police ont déploré les retards dans la réouverture des cours de justice et des prisons à la grandeur du pays, entraînant une surpopulation importante et d'autres irrégularités dans les postes de police ouverts. Malgré la nomination de personnes à des échelons élevés dans le système judiciaire, ce dernier demeure en grande partie dysfonctionnel, nombre de cours de justice étant fermées dans les provinces et des allégations de corruption continuant à être portées.

9. D'anciens membres des Forces armées d'Haïti (FADH) – dont la présence est concentrée dans les départements du Nord et du Centre – ont pris leurs distances publiquement d'autres anciens groupes de rebelles. Environ 700 d'entre eux ont obtenu du gouvernement transitoire la permission de présenter à une Commission *ad hoc* leurs candidatures en vue de rejoindre les rangs de la PNH. Leurs candidatures se retrouvaient parmi plus de 35 000 candidatures reçues à l'Académie de police, sur lesquelles environ trois pour cent (entre 800 et 1200) seront retenues. Les conseillers techniques de la Mission spéciale de l'OEA auprès de la PNH ont souligné l'importance de s'assurer qu'un mécanisme systématique soit mis en place pour tester les candidats de façon à éviter que le népotisme et les allégeances politiques ne jouent un rôle dans le processus de sélection.

10. Des allégations d'interférence politique inappropriée provenant d'associés du gouvernement transitoire sont elles aussi une source importante d'inquiétude relativement à la reconstruction de la police, de même que les allégations de collusion qui aurait toujours cours entre des membres de Fanmi Lavalas et certains agents de police dans la perpétration d'actes criminels. Globalement, les progrès enregistrés dans les efforts déployés pour réorganiser la force policière ont été lents et ardues; il n'y a actuellement que 2000 agents à se rapporter au travail alors que 4500 sont toujours sur la liste de paie. Les tentatives visant à obtenir des statistiques sur le nombre de postes de police ouverts entre les mains de la PNH ont été infructueuses et des anciens membres de la force

militaire font toujours partie du personnel des postes de police principaux de certaines villes de province.

11. Le nombre de crimes – enlèvements, vols à main armée et vol armé de voitures – a augmenté durant cette période et inquiète de plus en plus la population et la communauté internationale. Le couvre-feu imposé par le gouvernement transitoire le jour où il est entré en fonctions a été levé le 4 mai mais la PNH– et la FIMH – sont généralement perçues comme étant incapables de garantir la sécurité de la population. Le processus de désarmement attendu n’a pas encore été lancé de façon systématique. En coopération avec des ONG nationales, la Mission spéciale a mis sur pied et financé des séminaires pour discuter de la question du désarmement; le personnel de la Mission spéciale dirige aussi un projet pilote en matière de désarmement dans l’un des quartiers les plus pauvres de la capitale.

12. S’ajoutant à un sentiment général d’insécurité, le déclin radical des conditions de vie déjà extrêmement difficiles pourrait déstabiliser encore plus le pays. De graves pénuries d’électricité et une augmentation significative du prix des denrées de base, en particulier le riz, sont des exemples de problèmes urgents auxquels le gouvernement doit s’attaquer de toute urgence.

13. En ce qui concerne la Mission spéciale pour le renforcement de la démocratie en Haïti (Mission spéciale), comme le Représentant spécial du Secrétaire général/Chef de Mission (SRSG/COM) l’a affirmé dans son intervention du 14 avril devant le Conseil permanent, en plus d’effectuer les tâches habituelles établies dans son mandat, elle a concentré ses efforts pour “aider à la transition et travailler à préparer l’arrivée de la Mission de l’ONU dans les prochaines semaines, et consulter les bailleurs de fonds sur la meilleure façon de remettre Haïti sur la bonne voie dans un proche avenir”.

14. Le 12 mai, le Secrétaire général a annoncé que l’Ambassadeur David Lee, le SRSG/COM, avait indiqué dans une lettre datée du 3 mai sa décision de démissionner, démission qui prendra effet le 31 mai, étant donné les changements majeurs dans les conditions dans lesquelles la Mission a été mise sur pied, notamment l’établissement par le Conseil de sécurité de l’ONU de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Le Secrétaire général a également annoncé que l’Ambassadeur Denneth Modeste, Chef adjoint de la Mission, deviendra son Représentant spécial et le Chef de la Mission spéciale jusqu’à nouvel ordre.

### III. PARTICIPATION DE L’OEA AUX RÉUNIONS DES BAILLEURS DE FONDS À WASHINGTON, D.C. ET À PORT-AU-PRINCE

15. Le Secrétaire général adjoint et le SRSG/COM étaient présents à la réunion consultative des bailleurs de fonds qui a eu lieu à la Banque mondiale à Washington le 23 mars et à laquelle ils ont informé les personnes présentes de la situation et des perspectives en Haïti et ils ont encouragé un réengagement sérieux mais réaliste en vue de faire face tant aux problèmes immédiats qu’aux problèmes à plus long terme du pays. La réunion a proposé qu’une évaluation conjointe soit menée avec le gouvernement en mai. Une séance mixte du gouvernement et des bailleurs de fonds a eu lieu à Port-au-Prince le 22 avril. Lors de cette séance, il a été décidé de développer un Cadre de Coopération Intérimaire (CCI), sous la direction du gouvernement de transition.

16. Du personnel de la Mission spéciale participe actuellement au processus d'élaboration du CCI, qui se poursuivra pendant tout le mois de mai et sera présenté aux bailleurs de fonds lors d'une réunion qui aura lieu dans plusieurs mois. Le comité directeur du CCI est composé de représentants du Cabinet du Premier ministre, du Ministère de la planification, de la BID, de la Banque mondiale, de la Commission européenne et du système de l'ONU. La Mission spéciale participe à trois des 10 groupes thématiques qui ont été mis sur pied: Sécurité et gouvernance politique (qui fournit l'un des deux points centraux du groupe, ainsi que d'autres membres du personnel), Développement local et décentralisation, et Éducation et culture (relativement à la presse et aux communications). Chaque groupe doit présenter un document décrivant la situation actuelle du thème dont il s'occupe, les mesures à prendre en priorité et un budget approximatif relatif à l'application de ces mesures.

#### IV. SÉANCE PROTOCOLAIRE<sup>1</sup> POUR LE PREMIER MINISTRE LATORTUE

17. Le 6 mai, à la demande de la Mission permanente d'Haïti, le Conseil permanent a tenu une séance protocolaire en l'honneur du Premier ministre Latortue<sup>2</sup>. Dans son allocution de bienvenue à l'adresse du Premier ministre, M. Miguel Ruiz Cabañas, Ambassadeur du Mexique et Président du Conseil permanent, a souligné que "les objectifs de réconciliation nationale et d'engagement politique annoncés (par le Premier ministre) s'avèrent significatifs, parce qu'ils sont indispensables au rétablissement de la normalité démocratique au moyen d'élections libres. C'est dans cette perspective que la communauté continentale attend avec intérêt la désignation du neuvième membre du Conseil électoral récemment constitué"<sup>3</sup>.

18. Au nom du Secrétariat général, M. Luigi Einaudi, Secrétaire général adjoint de l'OEA, a rappelé que M. Latortue a été choisi pour le poste de Premier ministre "comme le candidat estimé le mieux à même d'arriver à concilier des divergences marquées et à dépoliariser la situation qui prévalait dans le pays."<sup>4</sup> Le Secrétaire général adjoint a également déclaré que comme par le passé, l'OEA continuera d'exhorter le Gouvernement d'Haïti à "ne ménager aucun effort pour garantir la participation effective de tous les courants politiques du pays."

19. Dans son allocution, le Premier ministre Latortue a déclaré qu'une tâche principale du gouvernement transitoire est la préparation d'élections libres, justes, ouvertes et démocratiques. Citant les articles 23 et 24 de la Charte démocratique interaméricaine, il a fait part du souhait que l'OEA et, en particulier, sa Mission spéciale en Haïti apporteront leur contribution en fournissant « des services

---

1. La séance protocolaire a eu lieu à l'occasion de la visite de trois jours qu'a effectuée le Premier ministre à Washington, D.C., au cours de laquelle il a demandé, entre autres, qu'une aide financière en faveur d'Haïti soit débloquée "à titre urgent." M. Latortue a rencontré le Président américain, le Secrétaire d'État et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que des membres du Congrès américain. Il s'est également rendu auprès d'institutions financières internationales, notamment le FMI, la BID et la Banque mondiale. Le 7 mai, le Premier ministre est retourné à Port-au-Prince pour la visite d'un groupe de ministres du Canada, puis il a immédiatement quitté à nouveau son pays pour se rendre aux Nations Unies à New York, à l'Union européenne à Bruxelles et auprès du gouvernement français à Paris.

2. À son arrivée au siège de l'OEA, le Premier ministre a été accueilli par un comité d'accueil du Conseil permanent comprenant les ambassadeurs du Mexique (président), du Canada, de la Grenade, du Guatemala et des États-Unis. Avant la séance protocolaire, le Premier ministre et sa délégation ont rencontré le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint.

3. Voir le texte correspondant sur le site Web de l'OEA sous *Situation en Haïti*.

4. Voir le texte correspondant sur le site Web de l'OEA sous *Situation en Haïti*.

consultatifs ou de l'assistance pour renforcer et développer leurs institutions et processus électoraux, notamment en dépêchant des missions d'exploration à cet effet». Il a aussi mis l'accent sur le fait qu'Haïti a la ferme intention de rester membre de la CARICOM; il a également insisté sur l'importance pour Haïti de rechercher la pleine insertion à l'échelle sous-régionale et a réitéré son engagement personnel en faveur du mouvement d'intégration sous-régional.<sup>5</sup>

20. À la fin de la séance protocolaire, le Conseil a tenu une réunion à huis clos durant laquelle le Premier ministre a répondu aux questions que lui posaient les délégations.

21. La demande du Premier ministre Latortue mentionnée au paragraphe 19 ci-dessus a été présentée officiellement au Secrétariat général par la Mission permanente d'Haïti au moyen d'une note verbale datée du 10 mai.

## V. ACTIVITÉS ET TRAVAUX FUTURS DE L'OEA EN HAÏTI

22. Dans les circonstances actuelles, il y a urgence quant aux décisions que doit prendre l'OEA relativement sur ses activités et travaux futurs en Haïti. Diverses options sont possibles. Et les États membres ont fait savoir que les domaines de travail pourraient inclure la gouvernance, les droits de la personne, la primauté du droit, l'immunité, les élections ainsi que dans une moindre mesure la question de la sécurité électorale. De tels travaux pourraient également inclure une activité continue dans le secteur du désarmement, tout en mettant l'accent sur la coordination régionale afin de faire ressortir les possibilités dans ce secteur.

23. Un élément important pour la gouvernance pourrait consister à lancer le processus de décentralisation et de gouvernement local, comme le prévoit la Constitution. De même, vu que le Conseil Électoral Provisoire est maintenant établi et pour donner suite à la demande du Premier ministre (voir (III) ci-dessus), il serait approprié que l'OEA envoie une mission d'évaluation technique électorale en Haïti dans un délai d'un mois. Cet exercice permettrait non seulement d'établir des plans et des propositions pour une aide technique détaillée et des mesures d'observation relativement aux élections de l'année, mais aussi de prévoir les coûts y afférents. Toutefois, l'expérience des deux dernières années montre de façon concluante que pour que l'intervention de l'OEA soit couronnée de succès, il est essentiel d'avoir un mandat clair et spécifique ainsi que des ressources explicites pour toute la période en question.

24. En ce qui concerne la préparation du processus électoral, le reste de cette section examine, sous forme d'exemple, un ensemble possible d'activités de l'OEA. Il est basé sur l'idée première que la promotion et la consolidation du processus démocratique et de la primauté du droit doit demeurer une priorité pour le gouvernement de transition, pour la société haïtienne en général et pour la communauté internationale. Même si de nombreuses mesures doivent être prises à cet égard, le processus électoral – tant son organisation que son résultat – sera fort probablement la toile de fond sur laquelle se mesureront les réalisations du gouvernement de transition. Il est nécessaire de voir à ce que les fautes du passé ne se répètent pas, que le principe de la suprématie du droit soit respecté de plus en plus et que les citoyens puissent vaquer à leurs occupations électorales légitimes et autres en toute sécurité.

---

5. Voir le texte correspondant sur le site Web de l'OEA sous *Situation en Haïti*.

25. L'OEA est en mesure de fournir expertise et aide technique non seulement pour la préparation et la tenue des élections, mais aussi pour la consolidation du processus démocratique, en vue de promouvoir les valeurs démocratiques et une culture politique de paix et de réconciliation fondée sur le dialogue et le consensus. Il serait dès lors nécessaire de prendre des mesures pour préparer le terrain et assurer le suivi du processus avant, pendant et après les élections, notamment en ce qui concerne le renforcement du principe de la primauté du droit et l'amélioration du niveau de respect des droits de la personne.

26. L'objectif général serait donc de faire avancer et de consolider le processus démocratique en Haïti. L'OEA chercherait à accroître la participation globale au processus pré-électoral, à faciliter la modernisation du système électoral, à renforcer les institutions haïtiennes rattachées au processus électoral et à promouvoir le dialogue et les mesures de création de consensus dans l'élaboration et l'application de politiques publiques par le gouvernement de transition. Au nombre des nombreux autres domaines de travail possibles, mentionnons notamment des tâches clés qui consisteraient à maintenir des contacts étroits avec les partis politiques, à organiser la formation appropriée, à contribuer au financement d'activités et à fournir, sur demande, des conseils techniques sur toute question relative aux élections, y compris la conduite de l'opposition, la production de programmes et de manifestes, ainsi que l'organisation et le financement des partis. Il faudrait également explorer la question de l'établissement d'un fonds pour fournir un financement transparent et équitable aux partis reconnus et démocratiques sur la base de critères ouverts et d'une entière responsabilité.

## VI. BESOINS EN RESSOURCES – IMPORTANCE DE LA PRÉVISIBILITÉ POUR LE FINANCEMENT

27. Pour fournir un appui cohérent pour une bonne gouvernance et assurer une continuité effective dès qu'expire le mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'OEA et la CARICOM devraient être présents, dans une mesure même minimale, à des endroits clés dans l'ensemble du pays.

28. Avec la présence de la Mission spéciale dans les 10 départements d'Haïti, il conviendrait de recruter au moins 60 membres du personnel international. Les 60 membres du personnel devraient avoir une expérience universitaire et professionnelle appropriée dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : droit international, affaires politiques, élections, sécurité publique, relations internationales, droits de la personne, sciences politiques, résolution de conflits ou autres domaines connexes. Tout dépendant de la structure finale de la présence de l'OEA, ces membres du personnel pourraient être une combinaison de cadres subalternes (grade P2) et cadres intermédiaires (grades P3 et P4) qui seraient déployés en groupes de 2 ou 3 dans chaque département. Le personnel déployé dans des institutions de l'État, en particulier le CEP, devraient être sélectionnés et recrutés de façon ponctuelle, en fonction de besoins spécifiques et de demandes présentées par le gouvernement.

29. Le coût total est estimé à quelque 10 millions de dollars US sur une période de 12 mois au niveau des coûts opérationnels, et cela sans compter les projets spécifiques ou les dépenses en capital. Il serait essentiel d'avoir des bases financières solides pour le déroulement efficace et efficient des opérations susmentionnées.

30. Cependant, il sera important de garder à l'esprit l'expérience des deux dernières années. Les ressources volontaires fournies par les donateurs pour l'exécution du mandat de la

Mission spéciale étaient proportionnellement peu nombreuses, caractérisées par l'incertitude quant à leur arrivée et plutôt sporadiques. Une planification sérieuse et la mise en oeuvre s'avéraient impossibles quand la Mission ne savait pas si elle allait continuer son intervention au-delà de plusieurs mois à la fois.

## VII. DIALOGUE ENTRE L'OEA ET L'ONU À LA SUITE DES RÉSOLUTIONS 1529 ET 1542 RELATIONS ENTRE L'OEA ET LA CARICOM

31. Au début mars, le Chef et le Chef adjoint de la Mission spéciale ont tenu plusieurs réunions avec le Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour Haïti pour discuter de sa mission et de la coopération ONU/OEA; d'autres cadres supérieurs du personnel de la Mission spéciale ont consacré beaucoup de temps à informer des représentants de l'équipe préliminaire multidisciplinaire de 38 membres envoyés par l'ONU en Haïti du 10 au 25 mars afin d'évaluer la situation en préparation pour le déploiement imminent de la MINUSTAH.

32. Les échanges entre le Secrétariat général et le siège de l'ONU se sont également poursuivis au cours de la période examinée. Le 26 mars, le Secrétaire général adjoint et le Chef de la Mission spéciale ont rencontré au siège de l'ONU la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et les Secrétaires généraux adjoints des départements des Affaires politiques et des Opérations de maintien de la paix ainsi qu'avec l'Administrateur associé du PNUD pour discuter de questions soulevées dans les résolutions de l'OEA sur Haïti, y compris l'importance d'élections à tenir dans les plus brefs délais, dans l'esprit des dispositions de la Charte démocratique interaméricaine et à la lumière de la Résolution 1529 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui demandait à la communauté internationale, en particulier à l'ONU, à l'OEA et à la CARICOM, de "de coopérer avec le peuple haïtien dans le cadre d'un effort à long terme visant à promouvoir la reconstruction des institutions démocratiques, et de participer à l'élaboration d'une stratégie propre à favoriser le développement social et économique et à combattre la pauvreté". Le 29 mars, le Secrétaire général a écrit au Secrétaire général de l'ONU et a proposé, comme option à soumettre à l'examen du Conseil de sécurité, une mission conjointe ONU-OEA similaire par le concept à celle de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), mais modifiée pour inclure un rôle pour la CARICOM et tenir compte des leçons apprises sur le terrain.<sup>6</sup>

33. Le 31 mars, le Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour Haïti a rencontré le Secrétaire général adjoint de l'OEA au siège de l'OEA après avoir participé à la XV<sup>e</sup> Réunion intersessionnelle des chefs de gouvernement des pays de la CARICOM, tenue à Saint-Kitts-et-Nevis les 25 et 26 mars. Le Conseiller spécial a également profité de l'occasion d'une visite à Washington le 3 mai pour consulter de nouveau le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint au siège de l'OEA.

34. Le 12 avril à New York, le Secrétaire général adjoint de l'OEA, accompagné du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint de la CARICOM, a rencontré les membres d'une équipe de l'ONU dirigée par le Secrétaire général adjoint pour les Opérations de maintien de la paix pour discuter de la coopération entre les trois organisations dans le contexte de l'opération de l'ONU en Haïti. Cette réunion a eu lieu juste avant la publication du rapport du Secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité en date du 16 avril. Par la suite, soit le 28 avril, dans le contexte d'une réunion du

---

6. Voir CP/INF.4964/04 sur le site Web de l'OEA sous *Situation en Haïti*.

Groupe des amis du Secrétaire général tenue le 27 avril au siège de IOEA, le Secrétaire général adjoint de l'OEA a écrit au Secrétaire général adjoint pour les Opérations de maintien de la paix pour lui suggérer que l'évaluation électorale que la Mission spéciale avait été chargée de réaliser et l'évaluation électorale que l'ONU était sur le point de réaliser soient effectuées conjointement.

35. Le 30 avril, le Conseil de sécurité a adopté la Résolution 1542, qui établissait la MINUSTAH "pour une période initiale de six mois, avec l'intention de la renouveler pour d'autres périodes". Bien qu'il y ait plusieurs références à l'OEA (et à la CARICOM) dans le texte, il n'y a pas d'indication claire quant à la division ou au partage des fonctions et/ou des rôles avec l'OEA. Cependant, des discussions à ce sujet vont continuer avec l'ONU le 19 mai lors de la visite à l'OEA d'un représentant du Département des Opérations de maintien de la paix.

36. Convaincu qu'il était que la participation et l'intervention de la CARICOM sont vitales pour créer une ancre régionale à long terme de stabilité en Haïti, et ce dans l'esprit de l'article 52 de la Charte des Nations Unies, le Secrétariat général de l'OEA a maintenu un contact constant avec le Secrétariat général de la CARICOM aux plus hauts niveaux.

37. Il convient de noter que lors de leur réunion des 25 et 26 mars à Saint-Kitts-et-Nevis, les chefs de gouvernement des pays de la CARICOM avaient convenu de désigner un Envoyé spécial chargé, entre autres, de coordonner "les relations de la Communauté avec l'ONU, l'OEA et d'autres partenaires relativement à la question d'Haïti et de sa réhabilitation".

38. Aussi, la XVII<sup>e</sup> Réunion du Bureau de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) avec la participation du Groupe central sur Haïti, tenue à Antigua-et-Barbuda les 4 et 5 mai 2004, a recommandé "qu'une demande soit soumise au Président du Conseil permanent de l'OEA pour la convocation d'une réunion...visant à discuter de la situation en Haïti, en vue d'invoquer l'article 20 de la Charte démocratique interaméricaine". Cette demande a été soumise au Président du Conseil permanent accompagnée une lettre de la Mission permanente d'Antigua-et-Barbuda datée du 13 mai 2004.

## VIII. CONCLUSION

39. Tel qu'indiqué à la section V ci-dessus, dans les circonstances actuelles, la question des activités et travaux futurs de l'OEA en Haïti doit être examinée dans les plus brefs délais par les États membres. Le rôle et la structure de la Mission spéciale sera critiquée à l'intervention continue de l'Organisation dans ce pays. Depuis avril 2002, année de sa création, la Mission spéciale a développé des rapports de travail dans l'ensemble de la vie politique, organisationnelle et institutionnelle haïtienne dans le domaine de la justice, de la sécurité, de la gouvernance et des droits de la personne. Mais un examen du mandat de la Mission spéciale devrait idéalement se faire avant la date prévue pour la mise en marche de la MINUSTAH ou au plus tard d'ici la XXXIV<sup>e</sup> Session ordinaire de l'Assemblée générale. Des domaines de travail futurs pourraient inclure la gouvernance et les élections, les droits de la personne, l'impunité et la primauté du droit. Et comme l'indique le rapport qui a immédiatement précédé celui-ci, les discussions des États membres sur le futur de la Mission spéciale pourraient bien exiger un renforcement de la Mission par un accroissement non seulement des ressources en matériel et en personnel mais aussi des ressources financières.